

# VILLE DE BOUXWILLER

67330

01/2015

**COPIE DU  
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 janvier 2015**

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

*Conseillers élus : 27 Conseillers ex fonction : 27 Présents : 22 Procurations : 4*

## PRESENTS

- \* M. JANUS Alain, Maire
- \* M. HEINTZ Marc, 1<sup>er</sup> Adjoint
- \* Mme ROTH Ruth, 2<sup>e</sup> Adjointe
- \* M. TOUSSAINT Daniel, 3<sup>e</sup> Adjoint
- \* M. LE GOFF Jean-Charles, 5<sup>e</sup> Adjoint
- \* M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- \* M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- \* Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- \* M. FATH Stéphane
- \* Mme GOETZ Joëlle
- \* Mme HAMM Danielle
- \* M. HUMANN Marcel
- \* Mme JACKY Sylvie
- \* M. LANG Jérôme
- \* Mme MEHL Elodie
- \* Mme MEHL Louisa
- \* Mme ÖZDEMIR Fatma
- \* Mme REIXEL Anny
- \* Mme SCHWEITZER Laetitia
- \* Mme SIEFER Astride
- \* M. SUTTER Mathieu
- \* M. VEIT Bernard

## MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- \* Mme LAPORTE Véronique, 4<sup>e</sup> Adjointe, procuration à Mme ROTH Ruth
- \* M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM, procuration à Mme REIXEL Anny
- \* M. FRITSCH Daniel
- \* Mme GATAUX Nathalie, procuration à Mme MEHL Elodie
- \* M. MEYER Marc, procuration à M. VEIT Bernard

## MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

**Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Danielle Hamm est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

**Point 2 : Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2014**

Le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2014. Daniel Toussaint, Adjoint au Maire chargé des finances, précise qu'une erreur s'est glissée dans le compte rendu du point n°8 portant sur les décisions modificatives.

En effet, le tableau de la décision modificative n°2 du budget eau, qui figure dans la délibération est une mauvaise version qui comprend des erreurs et qui n'est pas conforme à ce qui a été présenté en séance.

Le bon tableau qui aurait dû figurer dans le compte rendu et la délibération est le suivant :

**DECISION MODIFICATIVE N°2  
Budget Eau**

<i>Ajustements crédits</i>					
<i>Article</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Opération</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
213	21	E11	Constructions	1 400,00	
2158	21	E11	Autres installations, matériel et outillage techniques	87 000,00	
1641	16	E11	Emprunts en Euros		66 380,00
10222	10		FCTVA		950,00
131	13	E11	Subventions d'équipement transférables		6 320,00
2762	041	E11	Créances sur transfert de droits à déduction TVA	14 750,00	
2762	27	E11	Créances sur transfert de droits à déduction TVA		14 750,00
213	041	E11	Constructions		250,00
2158	041	E11	Autres installations, matériel et outillage techniques		14 500,00
<b>Sous-total</b>				<b>103 150,00</b>	<b>103 150,00</b>
66111	66		Intérêts réglés à l'échéance	50,00	
615	011		Entretien et réparations	-50,00	
<b>Sous-total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>				<b>103 150,00</b>	<b>103 150,00</b>

Après cette précision, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner****1) Dossier N° 0044 : Terrain Rue d'Ingwiller à BOUXWILLER**

\* Section 10

\* Parcelle N° 77

\* Superficie totale : 6,43 ares

\* Prix de vente : 6 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

**2) Dossier N° 0045 : Immeuble 2a, Rue de Babenhausen à BOUXWILLER**

\* Section 11

\* Parcelle N° 162 et 165/32

\* Superficie totale : 8,27 ares

\* Prix de vente : 259 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

**Point 4 : Travaux d'assainissement rue de Babenhausen**

La conduite principale d'assainissement actuellement en place rue de Babenhausen se compose de collecteurs en béton dont le diamètre varie entre 400 mm, 500 mm et 600 mm. L'état global du collecteur est correct, mais ce dernier n'est pas suffisamment dimensionné pour drainer les volumes d'eaux qu'il collecte, lors d'épisodes pluvieux intenses. Ce sous-dimensionnement a entraîné des inondations dans certaines caves d'habitations de la rue Geyling.

De plus, la canalisation étant posée dans la nappe à des profondeurs importantes (entre 3 m et 4,50 m) des entrées d'eaux claires sont observées là où certaines fragilités du collecteur sont avérées.

Pour contrer ces dysfonctionnements, il a été préconisé dans l'étude diagnostic menée par le bureau d'études Oxya, de reposer deux canalisations : une première de diamètre 600 mm mise en place sur 253 ml et une deuxième dans la continuité de la première, de diamètre 700 mm et d'une longueur de 256 ml.

Le coût estimatif de ces travaux qui sont subventionnables par l'Agence de l'Eau, s'élève à 380 000 € HT.

A l'unanimité, le Conseil se prononce pour ce projet, autorise le Maire à signer les marchés et à solliciter les subventions.

**Point 5 : Aménagement de la cour de l'école maternelle de Bouxwiller**

Jean-Charles Le Goff, Adjoint en charge des affaires scolaires, a élaboré un projet d'aménagement de la cour de l'école maternelle de Bouxwiller. Ces travaux prévoient notamment de :

- prolonger le préau existant pour créer un lieu de rangement pour les vélos, libérant ainsi l'espace occupé dans la salle commune,
- remettre en place une aire de jeux répondant aux normes actuelles de sécurité (pour remplacer les jeux retirés dernièrement pour des raisons de sécurité).

Le budget prévisionnel de ces travaux qui devraient pouvoir bénéficier d'une subvention DETR s'établit comme suit :

Dépenses	€ HT
Mise en œuvre de fondations	5 396,00 €
Fourniture et installation du préau clos et de baies vitrées	20 060,26 €
Installation de l'aire de jeux	9 920,00 €
Imprévus (10%)	3 537,63 €
<b>Total</b>	<b>38 913,89 €</b>

Recettes	€ HT
Financement DETR	15 565,56 €
Ville de Bouxwiller	23 348,33 €
<b>Total</b>	<b>38 913,89 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet pour un montant de 38 913,89 € HT,
- décide de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2015,
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à ce projet.

**Point 6 : Location de la chasse**

L'adjudication de la chasse du 12 janvier 2015 a donné les résultats suivants :

1) lot n°4 Bouxwiller Reiherwald

Aucune offre n'a été proposée pour le prix initial de 4 700 €.

Ce lot n'est donc pas adjugé.

2) Lot n°6 Riedheim

Une enchère a été formulée par la société de Chasse de Mouterhouse pour un prix de 3 200 €.

A) attribution du lot n°6

Suite aux résultats de l'adjudication du 12 janvier 2015, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le lot n°6 à la société de Chasse de Mouterhouse, représentée par son Président Edouard Galley, au prix de 3 200 €.

B) location du lot n°4

Suite à l'adjudication infructueuse du 12 janvier 2015 pour le lot n°4, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour la mise en œuvre d'une seconde adjudication prévue le vendredi 20 février 2015 à 17h00 et décide de conserver le montant initial de sa mise à prix à 4 700 €.

Point 7 : Création d'une commission prévention sécurité

Jean-Charles Le Goff, Adjoint en charge de la sécurité, propose la création d'une Commission Prévention Sécurité pour instruire et mettre en œuvre les projets relatifs à la prévention et à la sécurité des personnes et des biens sur la Commune.

Selon la nature des projets instruits, cette commission travaillera en concertation avec les différents acteurs locaux tels que les forces de l'ordre, les pompiers, le corps enseignant, les commerçants et les citoyens.

Les projets à moyen terme porteront sur :

- l'implantation de défibrillateurs,
- l'implantation d'équipements de vidéo protection,
- la sécurisation des sorties d'écoles,
- les sens de circulation et la signalisation.

Outre le Maire, les Maires Délégués et les Adjointes, 8 conseillers se portent volontaires pour former cette commission :

- Marie-Christine CHRIST-DAPP
- Stéphane FATH
- Danielle HAMM
- Sylvie JACKY
- Jérôme LANG
- Louisa MEHL
- Fatma ÖZDEMIR
- Mathieu SUTTER

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour la création de cette Commission Prévention Sécurité, nomme les volontaires ci-dessus pour la composer et désigne Jean-Charles Le Goff pour la présider.

**Point 8 : Demande de subvention de l'association du Foyer Protestant**

En octobre 2013, l'association du Foyer Protestant sollicitait le soutien de la Ville pour des travaux de rénovation du foyer d'un montant de 236 089 € TTC. En séance du 29 octobre 2013, le Conseil Municipal décidait de soutenir l'association du Foyer Protestant en lui octroyant une subvention d'investissement de 15 % du montant de ses travaux (10 % pour la commune de Bouxwiller et 5% pour la commune de Riedheim), soit une subvention de 35 415 €. Durant l'année 2015, l'association du Foyer Protestant prévoit de poursuivre son programme de rénovation en réalisant l'isolation thermique et la mise en conformité incendie du sous-sol, et prévoit un remplacement de l'équipement de la cuisine, un remplacement de 30 tables et 140 chaises, le rachat de vaisselle et des travaux de réhabilitation du jardin (qui a été endommagé par le chantier de réfection réalisé en 2014).

Le chiffrage prévisionnel des investissements sur le bâtiment s'établit comme suit :

**Travaux de bâtiment**

Isolation thermique et sécurisation incendie du sous-sol	36 000 €
Travaux électriques cuisine	4 000 €
Facture de maîtrise d'œuvre de Jacques Rexer	1 233 €
Facture Qualiconsult (conseil énergétique)	3 774 €
<i>Sous-total</i>	<i>45 007 €</i>

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer à l'association du Foyer Protestant une subvention d'investissement de 15% du montant des travaux sur le bâtiment (10 % pour la commune de Bouxwiller et 5% pour la commune de Riedheim), plafonnée à 7 000 €.

Le chiffrage prévisionnel des investissements en équipements s'établit comme suit :

**Investissements équipements**

Remplacement du mobilier cuisine	8 000 €
Remplacement 30 tables et 140 chaises	15 000 €
Achat vaisselle	2 500 €
<i>Sous-total</i>	<i>25 500 €</i>

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer à l'association du Foyer Protestant, une subvention d'investissement de 10 % du montant des investissements en équipements, selon les estimations ci-dessus et sur présentation des factures acquittées.

**Point 9 : Demande de subvention de la Musique Municipale**

La Musique Municipale de Bouxwiller a acheté 50 lampes de pupitres en 2014 pour un montant de 500 €. Elle sollicite la Ville pour une subvention d'investissement liée à cette dépense.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer à la Musique Municipale de Bouxwiller une subvention d'investissement de 50 € pour cet achat.

**Point 10 : Demande de subvention pour la compétition "Mathématiques Sans Frontières 2015"**

L'association Mathématiques Sans Frontières sollicite la Ville pour une subvention lui permettant de primer les classes et les élèves participant à la compétition « Mathématiques Sans Frontières 2015 ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à cette association une subvention de 100 €.

**Point 11 : Avance de subvention de l'association du Centre Culturel**

Pour l'année 2014, la Commune avait alloué à l'Association du Centre Culturel une subvention de fonctionnement de 54 000 €. Comme chaque année et pour des questions de trésorerie de l'association, il est nécessaire de lui verser une avance sur l'aide à prévoir en 2015 sans attendre le vote du budget prévu en avril.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour l'attribution d'une avance de subvention de 15 000 € au Centre Culturel, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui sera votée sur le Budget Primitif de 2015.

**Point 12 : Tarif horaire du broyeur**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le tarif horaire du broyeur municipal.

Par 24 voix pour, deux voix contre (Bernard Veit, qui a procuration pour Marc Meyer) et une abstention (Mathieu Sutter), le Conseil Municipal décide de fixer le tarif horaire du broyeur municipal à 45 € de l'heure.

**Point 13 : Avis concernant le dossier de régularisation administrative de l'exploitation agricole de Christophe Schliffer à Printzheim (élevage de porcs)**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le dossier de régularisation administrative de l'élevage de porcs de Christophe Schliffer situé à Printzheim, qui est présenté en séance par Monsieur Patrick Michel.

Par 25 voix pour et deux abstentions (Danielle Hamm et Sylvie Jacky), le Conseil Municipal formule un avis favorable sur ce dossier.

#### **Point 14 : Modification de l'indice de rémunération des agents de catégorie C**

Plusieurs décrets du 29 janvier 2014 (publiés au Journal Officiel du 31 janvier 2014) ont réformé les carrières des fonctionnaires relevant des catégories C et B. Cette réforme prévoit une modification des indices de traitement au 1er janvier 2015 pour les agents relevant des cadres d'emplois suivants (sont concernés à Bouxwiller) :

- les adjoints administratifs ;
- les adjoints techniques ;
- les adjoints du patrimoine ;
- les agents spécialisés des écoles maternelles ;
- les agents de police municipale.

S'agissant des agents contractuels de droit public, en l'absence de disposition expresse, la revalorisation indiciaire ne s'applique pas de plein droit à ces agents. Toutefois, si la Ville le souhaite, elle peut procéder à un reclassement dans les mêmes conditions que les agents titulaires et stagiaires. Dans ce cas, il convient de prendre un avenant aux contrats de travail, modifiant les indices de traitement et de rémunération.

Dans un souci d'égalité de traitement entre les agents titulaires et non titulaires, la municipalité propose d'aligner les indices de rémunération des agents non titulaires sur ceux des agents titulaires, de la façon suivante :

Deux postes d'ATSEM créés par délibération du 15/05/2014 :

- au 3e Echelon : IB 339 - IM 320 Nouveaux indices : IB 347 - IM 325
- au 4e Echelon : IB 340 - IM 321 Nouveaux indices : IB 348 - IM 326

Un poste d'adjoint d'animation de 2e classe créé par délibération du CM en date du 11/09/2014 :

- au 1er Echelon : IB 330 - IM 316 Nouveaux indices : IB 340 - IM 321

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour cette revalorisation indiciaire des agents contractuels de la Ville, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

#### **Point 15 : Convention de partenariat entre la Ville et le Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme**

Le Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) est un service créé par le Conseil Général pour proposer un appui technique et administratif aux Communes et établissements publics du Bas-Rhin en matière d'aménagement et d'urbanisme.



Avec le désengagement des services de l'état, les demandes de conseils auprès du SDAU se développent et ses missions s'élargissent. Pour équilibrer le budget de fonctionnement de ce service départemental (dans un climat budgétaire particulièrement tendu pour les conseils départementaux), le Conseil Départemental du Bas-Rhin est contraint de revoir à la hausse les tarifs d'adhésion des communes au SDAU, en le faisant passer de 1,5 € par habitant à 2 € par habitant.

Cette évolution tarifaire nécessite la signature d'un avenant à la convention de partenariat qui lie le Conseil Départemental et la Ville de Bouxwiller et qui définit le financement de ce service.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant.

*VU,*  
*la secrétaire de séance*

